



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2024-01020

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2024-01-25-00002 - arrêté délégation ordonnancement  
secondaire\_DDETS37 janv 2024 (3 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-25-00002

arrêté délégation ordonnancement  
secondaire\_DDETS37 janv 2024

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du**  
**7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique**  
**à Mme Guillemette RABIN, directrice départementale de l'emploi,**  
**du travail et des solidarités**  
**pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 21, le 2<sup>o</sup> de l'article 43, le I de l'article 44 ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;
- Vu** le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 9 juin 2023 portant nomination de Mme Guillemette RABIN dans ses fonctions de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire pour une durée de quatre ans à compter du 3 juillet 2023 ;
- Vu** les schémas d'organisation financière concernant les programmes ;
- Sur proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Dans les limites fixées par l'article 2, délégation est donnée à Mme Guillemette RABIN, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire, pour :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la DDETS 37 ;
- recevoir les crédits et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des programmes budgétaires (P) ci-après :

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

- BOP 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (titres 3, 6)
- BOP 147 Politique de la ville (titre 6)
- BOP 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables (titres 5, 6)

Ministère de l'Intérieur

- BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (titres 5, 6)
- BOP 303 Immigration et asile (titres 5, 6)

Services du Premier Ministre

- BOP 129 Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (titre 6)
- BOP 157 Handicap et dépendance (titres 5, 6)

Ministère des Solidarités et de la Santé

- BOP 183 Protection maladie (titres 5, 6)
- BOP 304 Inclusion sociale et protection des personnes (titre 6)

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes. Elle autorise également Mme Guillemette RABIN à procéder à l'ensemble des opérations de programmation, de réservation et de priorisation des crédits de paiement dans l'application CHORUS.

**Article 2 :** Les engagements juridiques des dépenses dont les montants sont supérieurs aux seuils suivants seront soumis à ma signature :

N° du programme	Dépenses de fonctionnement (titre 3)	Dépenses d'investissement (titre 5)	Dépenses d'intervention (titre 6)
129, 147			50.000 €
104, 135, 157, 177, 183, 303, 304	250.000 €	250.000 €	250.000 €

**Article 3 :** délégation est donnée à Mme Guillemette RABIN à effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la DDETS 37.

**Article 4 :** En application du I de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, Mme Guillemette RABIN peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de sa décision me sera transmise.

**Article 5 :** Toute demande de réallocation de crédits au titre de la fongibilité par le responsable de BOP, en cours d'exercice, devra m'être transmise pour information.

**Article 6 :** Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur départemental des finances publiques, contrôleur financier déconcentré, en matière d'engagement de dépenses.

**Article 7 :** Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 8 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

**Article 9 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire, aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 25/01/2024

[SIGNÉ]

Patrice LATRON